



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 52311

## Texte de la question

M. Pascal Clément attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le fait que près de 4 500 postes de directeur d'école ne sont pas pourvus en France. Ce manque d'attrait pour cette fonction se ressent également dans le département de la Loire. Chaque année, de plus en plus d'enseignants se détournent de cette fonction, compte tenu de l'accroissement des charges et des responsabilités qui en découlent. Les directeurs ont besoin de temps de décharge, d'un équipement adapté pour leur école, mais aussi de reconnaissance. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir prendre rapidement des mesures visant à valoriser la fonction et revaloriser de façon significative les conditions de travail des directeurs d'école.

## Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques, administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions, au fil du temps, sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Clément](#)

**Circonscription :** Loire (6<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52311

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 octobre 2000, page 5850

**Réponse publiée le** : 18 décembre 2000, page 7155